

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable de la gestion administrative du personnel à la direction des ressources humaines et des moyens généraux*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laila Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 094-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable de la gestion administrative du personnel à la direction des ressources humaines et des moyens généraux**

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de responsable de la gestion administrative du personnel à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est à pourvoir.

Ce poste est chargé de manager une équipe de 6 personnes, favoriser le bon déroulement de carrière des agents et superviser le processus de paie pour le sécuriser, assurer la gestion administrative et financière du service.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable de la gestion administrative du personnel à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

Manager l'équipe

- Définir les missions et objectifs prioritaires et les résultats attendus des collaborateurs.
- Définir les besoins du service et les compétences associées. Valoriser et développer les compétences des collaborateurs. Actualiser leur fiche de poste.
- Appliquer et traduire la politique de management de la collectivité.
- Favoriser la transversalité avec les collègues de la DRH.
- Faire des points réguliers et mener les entretiens professionnels annuels avec les collaborateurs.

Favoriser le bon déroulement de carrière des agents et superviser le processus de paie pour le sécuriser

- Superviser et mettre en œuvre la gestion des carrières, dans le respect des règles statutaires.
- Superviser les opérations de paie et être garant de la bonne exécution des processus de paie.
- Recevoir les agents, et organiser des permanences d'information et de conseil dans les directions pour favoriser un lien de proximité avec les agents, favoriser une bonne communication avec les organisations syndicales et un dialogue social de qualité.
- Assurer le conseil et sécuriser les pratiques auprès des directions.
- Contrôler les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude pour la promotion interne.
- Préparer et suivre les dossiers pour les instances.
- Optimiser et adapter aux besoins le système d'information des ressources humaines (SIRH), s'assurer des conditions de son exploitation optimale.
- Etre garant de la sécurité des actes administratifs et assurer une veille juridique, et être l'interlocuteur des partenaires et des organes de contrôle en cas de difficulté.
- Prévenir les contentieux, préparer les éléments nécessaires aux dossiers.

Assurer la gestion administrative et financière du service

- Elaborer le budget du service de la DRH et suivre son exécution.

Participer aux projets transversaux de la direction et assurer sa représentativité

- Participer à la continuité de service dans la direction en cas de besoin ou d'absences.
- Mettre en œuvre la politique RH et participer aux réflexions sur ses évolutions. L'expliquer, appuyer ses choix et les actions conduites.
- Etre le garant de son image et de la qualité de service.
- Intégrer les contraintes réglementaires et budgétaires.
- Contribuer aux projets transversaux de la direction, élaborer des outils de suivi de l'activité, contribuer à la rédaction des messages de communication et notes d'information.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac+5 dans le domaine des ressources humaines ou du droit public avec une expérience en GRH,
- expérience professionnelle significative en situation de management dans le domaine de la GRH,
- très bon niveau de connaissance des règles juridiques publiques et statutaires,
- capacité à gérer un budget et à rendre compte de la pertinence des choix financiers à court, moyen et long terme,
- connaissance de la conduite de projet,
- maîtrise des principaux logiciels bureautiques,
- aptitude au management, capacité d'écoute,
- aptitude au travail en équipe, en mode projet et en transversalité,
- esprit d'analyse et capacités de synthèse, très bonnes aptitudes rédactionnelles,
- capacité d'organisation et d'adaptation, autonomie, réactivité,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 094-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable de la gestion administrative du personnel à la direction des ressources humaines et des moyens généraux

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 14 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220614-lmc1H27461H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27461H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2022

Publication : mercredi 15 juin 2022